



## SOMMAIRE

Edito du chef de la MAI .....	1
L'actualité de la MAI .....	3
Nouvelles du monde.....	4
Nouvelles des partenaires .....	5
Le kiosque.....	5
La question du moment.....	7
Restons en contact !.....	8



### Edito du chef de la MAI

Les candidatures pour un poste à la Mission de l'adoption internationale (MAI) sont parfois motivées par un lien personnel avec le monde de l'adoption. Les personnes intéressées par la MAI—un service atypique au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères—ont souvent connu des familles adoptantes ou des enfants adoptés, ont été confrontées au dénuement des enfants des rues dans les pays du tiers monde, ou ont une appétence particulière pour le « social » et « l'humain ». Bien que ces motivations n'aient pas été étrangères à mon choix de mettre en avant la MAI dans mes vœux d'affectation en administration centrale, mon intérêt pour l'adoption internationale découle plutôt de mon parcours de diplomate ayant effectué une partie importante de sa carrière en Asie.

Au Japon, où j'ai occupé deux postes successifs de 2006 à 2011, j'ai été confronté à l'altérité et à la diversité culturelle des pratiques d'adoption. Les adoptions prononcées au Japon sont près de six fois plus nombreuses qu'en France, avec 65 adoptions pour 100 000 habitants. Mais ce sont pour la très grande majorité des adoptions simples, le plus souvent d'hommes déjà adultes. La tradition japonaise veut qu'une famille sans héritier masculin adopte un jeune homme méritant, parfois amené à épouser l'une des filles de la maisonnée, pour perpétuer le nom et la lignée. Les quatre derniers dirigeants du constructeur automobile Suzuki, entreprise fondée en 1909, sont ainsi des gendres adoptés dans la famille du fondateur, selon la pratique du *muko yôshi*. En revanche, l'adoption extrafamiliale d'enfants mineurs (ou *tokubetsu yôshi*) n'est que peu pratiquée, même si le film *True Mothers* (2020) de la réalisatrice Naomi Kawase vient rappeler que l'adoption plénière d'enfants rompant le lien avec la mère biologique constitue désormais une pratique mondialisée. Certains Français résidant au Japon adoptent

également des enfants confiés par leur mère aux services sociaux : ces adoptions locales, ensuite transcrites en droit français, échappent aux statistiques de l'adoption internationale, qui mesurent le nombre de visas d'entrée.

La Corée du Sud, où j'ai servi de 2013 à 2017, occupe une place particulière dans le paysage de l'adoption internationale. L'adoption s'y est développée par vagues successives dès les lendemains de la guerre de Corée et a atteint son point haut dans les années 1980, portée en particulier par la Fondation Holt et encouragée par des politiques publiques qui privilégiaient ce mode de gestion des grossesses non désirées au détriment de la protection sociale et des droits des femmes. Au total, plus de 200 000 enfants nés en Corée ont été adoptés à l'étranger, dont environ 12 000 en France. Mes fonctions de numéro deux d'ambassade m'ont amené à accompagner les déplacements de personnalités françaises issues de l'adoption internationale, comme Fleur Pellerin, alors ministre de la culture, ou Jean-Vincent Placé, ancien secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat. Un engagement associatif dans une église coréenne de Séoul m'a également fait côtoyer plusieurs adoptés, français ou ayant grandi dans d'autres pays, venus en Corée pour renouer avec leurs racines culturelles. L'association Racines Coréennes, première association de personnes adoptées d'origine étrangère en France, organise chaque année des voyages en Corée et a accueilli en 2012 à Paris « The Gathering », la réunion mondiale des adoptés d'origine coréenne.

Le Vietnam, qui figure depuis près de 20 ans dans le « top trois » des pays d'origine pour l'adoption internationale par des familles françaises, est l'autre grand pays de l'adoption en Asie. Le point haut a été atteint en 2005, avec 789 adoptions comptabilisées dans les statistiques de la MAI, avant de redescendre depuis 2012—année de l'entrée en vigueur de la Convention de La Haye au Vietnam—à moins de 130 adoptions par an. Dans le cadre de la réforme qui a suivi la publication du rapport Colombani, la France a mis en place une coopération avec l'autorité centrale vietnamienne, avec le financement de projets de renforcement des capacités des pays partenaires et l'accueil dans le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de volontaires internationaux engagés dans des missions de solidarité au bénéfice de la protection de l'enfance. En liaison avec la chancellerie consulaire, j'ai ainsi accueilli dans mon service une jeune volontaire qui travaillait en relation avec tous les acteurs de l'adoption internationale au Vietnam. La crise du Covid-19 est venue mettre un frein brutal aux flux d'adoption en direction des pays étrangers. En dépit de la mobilisation sans faille des équipes de la MAI à Paris et de l'ambassadeur Nicolas WARNERY à Hanoi, des familles françaises sont toujours en attente de la réouverture des frontières du Vietnam afin de venir accueillir leur enfant.

Dans les prochains numéros de ce bulletin, je vous tiendrai informés des activités de la MAI et des évolutions de la politique de l'adoption internationale en France et à l'étranger.

**Etienne ROLLAND-PIÈGUE**  
**Chef de la Mission de l'adoption internationale**



## L'actualité de la MAI

### Bienvenue aux nouveaux agents !

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la MAI a accueilli six nouveaux agents :

- Mme Anne BERNIER, rédactrice Asie ;
- M. François CHASSAIGNE-AUDOUIN, rédacteur Europe/Tunisie ;
- Mme Noëlle GAGELIN, assistante en charge de la zone Afrique ;
- Mme Joan HIGGINS, assistante en charge des zones Amérique et Asie ;
- M. Etienne ROLLAND-PIÈGUE, chef de la MAI ;
- M. Komi SIMNARA, agent en charge du centre d'archives et de documentation.

### L'accord franco-bolivien en matière d'adoption internationale a été signé

Cet accord a été signé le 12 juillet 2021 par M. Denis GAILLARD, ambassadeur de France en Bolivie, et M. Rogelio MAYTA MAYTA, ministre des Relations extérieures de Bolivie. La procédure d'entrée en vigueur de cet accord, prévue par décret, est en cours.

Cet accord a pour objet d'établir un cadre clair permettant une mise en œuvre efficace des instruments normatifs prévus par la Convention de la Haye de 1993 dans l'intérêt des enfants et adolescents adoptables en Bolivie.

Cet accord est la condition nécessaire pour la reprise des adoptions internationales en Bolivie. Il est attendu par les familles adoptantes et les acteurs de l'adoption internationale en France.

### La MAI a participé aux 16èmes Consultations globales sur les services de protection de l'enfance

M. Etienne ROLLAND-PIÈGUE, chef de la MAI, est intervenu à distance dans le cadre des 16èmes Consultations globales sur les services de protection de l'enfance organisées en septembre 2021 par l'autorité centrale des Philippines.

Sa présentation, *Reconciling Adoption, Race, and Cultural Identity: A Receiving Country's Perspective*, est disponible sur son compte Instagram @etiennerp\_mai.

### Rencontre avec l'autorité centrale sénégalaise

Une visioconférence a été organisée le 22 septembre 2021 avec l'Autorité centrale compétente en matière d'Adoption internationale (ACCAI) de la République du Sénégal. Sa directrice, Madame Ndèye Abibatou Youm SIBY, a présenté les modifications du cadre juridique et

institutionnel prises pour se conformer aux principes et procédures de la Convention de La Haye de 1993, ratifiée par le Sénégal en 2011. Elle a indiqué que les candidatures de l'Agence française de l'adoption et de trois organismes agréés pour l'adoption (Lumière des Enfants, COFA Bordeaux et Ti Malice) étaient en cours d'examen au ministère de la justice.

Le chef de la MAI a annoncé son souhait de se rendre au Sénégal dès que le calendrier le permettra.



## Nouvelles du monde

### Après les Pays-Bas, la Région flamande de Belgique envisage à son tour une suspension des nouvelles adoptions

Mis en place en 2019 par le gouvernement de Flandre, un groupe des neuf experts, sur la base d'une étude de cas sur l'Ethiopie menée par l'autorité centrale et de quatre études universitaires portant sur les aspects juridiques, historiques, éthiques et psychologiques de l'adoption internationale, a remis son rapport et formulé ses recommandations le 14 août 2021.

Le groupe propose un « changement de paradigme » dans l'adoption internationale : approche passive interrompant toute recherche active de pays ou de filières proposant des enfants à l'adoption internationale, mise en place de critères très restrictifs pour éliminer les pays d'origine présentant un risque de pratiques illicites, délégation à des tiers de confiance (ISS, UNICEF) de l'évaluation de la mise en œuvre du principe de subsidiarité dans l'instruction des dossiers, centralisation de tous les dossiers d'adoption par l'autorité centrale et suppression des intermédiaires (OAA), adaptation du cadre législatif, moratorium sur toutes les nouvelles adoptions et suspension des agréments aux familles adoptantes tant que les réformes n'auront pas été mises en œuvre.

Le rapport propose également de mettre en place un centre indépendant pour soutenir les adoptés dans leurs démarches de recherche des origines et, sur la base d'une reconnaissance de leur statut de victime, apporter un soutien juridique, psychologique et financier aux adoptés faisant état de pratiques illicites dans le traitement de leur dossier.

Les propositions de ce rapport d'expert sont en cours de discussion au sein de la coalition gouvernementale, certains partenaires s'élevant contre la proposition de suspension des nouvelles adoptions.



## Nouvelles des partenaires

### Les prochaines formations de l'Agence française de l'adoption

La participation à ces réunions est réservée aux candidats déjà titulaires d'un agrément.

Certaines sessions sont réservées aux candidats déjà en démarche avec l'AFA.

Retrouvez toute l'actualité des formations de l'Agence française de l'adoption en vous rendant sur le [site de l'agence](#).

### Cessation des activités de l'OAA Amis des enfants du monde

Face à la baisse drastique de l'adoption internationale depuis plusieurs années, l'OAA a fait part à la MAI de sa décision de mettre un terme à ses activités dans ce domaine, qu'il a exercées pendant 40 ans. Cette décision a été prise dans le cadre de l'assemblée générale de l'association, le 5 juin 2021.

La cessation d'activité de l'OAA interviendra progressivement d'ici la fin de l'année 2023. Jusqu'à cette date, l'association entend notamment assurer encore les suivis post-adoption des enfants adoptés en Haïti et en Ethiopie, selon les modalités exigées par ces pays (soit des rapports annuels au cours des 8 années suivant l'adoption pour Haïti, et jusqu'aux 18 ans de l'enfant pour l'Ethiopie).

La MAI accompagne l'OAA à toutes les étapes de sa cessation d'activité, en particulier pour le transfert de la vingtaine de dossiers de candidats en cours de procédure vers d'autres opérateurs. Ce travail concerté devrait permettre le transfert à l'AFA de 17 dossiers pour les Philippines, et à la COFA Lyon celui de deux dossiers pour Haïti, avec l'accord des pays d'origine concernés.

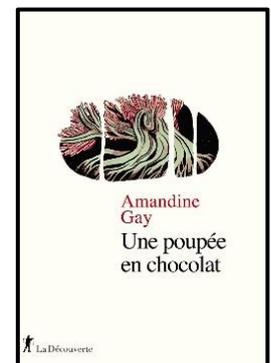


## Le kiosque

### Une poupée en chocolat d'Amandine GAY

Paru le 23 septembre 2021 aux éditions La Découverte, 368 pages.

« Je suis une personne née sous X, qui ne possède rien de son passé : ni antécédents médicaux, ni arbre généalogique, ni mémoire familiale. Je dois donc écrire mon histoire pour ne pas être qu'une somme de silences, de traumatismes et de dépossessions. Ce livre est une trace, une archive, une pièce du puzzle que je tente de compléter grâce à l'analyse politique de ce qui m'arrive.



On oublie trop souvent que si des familles sont constituées par l'adoption, c'est parce que d'autres, plus précaires, ont été détruites. Qu'il s'agisse des rapports de classes, des inégalités mondiales ou du continuum colonial, en contexte occidental, l'adoption est inscrite dans une histoire de violences. C'est de cette histoire que les personnes adoptées héritent ; contre ses persistances qu'elles luttent.

Devons-nous être une *tabula rasa* pour que l'adoption fonctionne ? Qui sont nos vrais parents ? Est-ce une chance d'être adoptée ? Suis-je une vraie Noire ? Cet essai autobiographique invite à s'interroger sur l'identité, la filiation et la parentalité à partir du regard que nous, personnes adoptées, posons sur la famille et la société. »

### ***Itinéraire d'un enfant adopté de Pierre ABDELKADER***

Paru le 15 juin 2021 aux éditions Sydney Laurent, 316 pages.

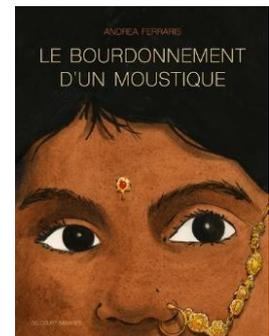
« David BAUDON, 52 ans, de son nom de plume Pierre ABDELKADER, est venu en France par adoption. Parcours chaotique et difficile tant sur le plan scolaire que social, difficile à vivre et en situation de handicap, se découvrant une sexualité différente des autres (gay), il retournera au Liban son pays d'origine pour y faire un voyage initiatique et trouver des réponses à ses nombreuses questions. Des réponses, il n'en a pas trouvées, mais l'écriture de cette autobiographie l'a fait sacrément bien mûrir. »



### ***Le bourdonnement d'un moustique d'Andrea FERRARIS.***

Paru le 18 août 2021 aux éditions Delcourt, 136 pages.

« L'auteur et sa compagne, ne pouvant avoir d'enfant, se rendent dans un orphelinat, en Inde, et adoptent une petite fille de quatre ans prénommée Sarvari. Problème : Sarvari doit quitter les gens qui l'ont élevée jusque-là et changer de langue, de culture et de... parents. Un récit émouvant loin des poncifs habituellement accolés à la question de l'adoption et de la double culture. »



### ***Mais d'où viennent ces étranges vibrations ? d'Anne CLERX***

Paru le 20 avril 2021 aux éditions Le Fil d'Ariane.

« Mirou est un garçon presque comme tous les autres. Il mène une vie calme et heureuse. Un jour pourtant, son corps se met à vibrer... Les enfants qui ont changé de famille, qui vivent en famille d'adoption ou d'accueil ont vécu la séparation ou la perte de leur maman de naissance. Ce livre parle de leur capacité à identifier et surmonter les conséquences de ce traumatisme. »



### **Tes bras les soirs d'orage, la première création de la compagnie ALTRAA**

Une création de Marie-Yvonne CAPDEVILLE.

Travaux prévus en résidences en 2021, finalisation du projet prévue pour 2022.

« *Tes bras les soirs d'orage* est une parole sur l'adoption. Une auto-fiction à la première personne, intimement brute, à travers deux voix : celle du père, adoptant, et celle de la fille, adoptée. L'adoption, c'est un peu comme une greffe sur le cœur. C'est, en premier lieu, l'écriture d'un texte, puis l'exploration de sa dramaturgie sonore et visuelle. Sa mise en espace part d'un point de vue, celui de l'adoption comme le déplacement de corps vers un autre corps, d'un pays vers un autre. Présenter deux regards, deux points de vue pour s'engager dans une seule histoire, c'est offrir la possibilité du mouvement au spectateur pour une suite commune. *Tes bras les soirs d'orage*, c'est surtout l'écriture d'une histoire vraie. »

### **Pour autrui, une création de Pauline BUREAU**

Au Théâtre de la Colline à Paris, du 21 septembre au 17 octobre 2021.

« Liz a 35 ans et parcourt le monde pour piloter des chantiers et faire pousser des toits végétalisés. Marionnettiste, Alexandre est souvent en tournée et dans les hôtels. Bloqués par la neige dans un aéroport à Francfort, ils se rencontrent. C'est le coup de foudre auquel succèdent la vie de couple et l'envie d'avoir un enfant. Mais ça ne se passe pas comme ils l'avaient prévu. La vie les emmène sur un chemin inattendu où Liz et Alexandre découvriront en eux une force insoupçonnée jusqu'à traverser l'océan pour rencontrer Rose, qui a le nom d'une fleur et l'envie de porter leur enfant.

Dans une dramaturgie du réel, Pauline Bureau explore depuis plusieurs années la société contemporaine. Avec cette création, elle éclaire ce qui fait famille aujourd'hui et bouscule les préjugés sur la notion de don. »



## **La question du moment**

### **Est-il utile de solliciter un agrément en vue d'adoption pour une procédure qui vise un pays fermé à l'adoption internationale ?**

Si leur projet cible spécifiquement un pays pour lequel les adoptions internationales sont suspendues, il est conseillé aux candidats d'attendre que la suspension soit levée avant de solliciter un agrément en vue d'adoption (y compris dans le cas d'une adoption intrafamiliale).

Une information régulière sur l'évolution des situations des pays d'origine de l'adoption internationale est disponible dans les « [Fiches pays](#) » de la rubrique « Adopter à l'étranger », sur le site Internet du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



## Restons en contact !

### Comment contacter la MAI ?

Depuis la pandémie, la MAI a suspendu sa permanence téléphonique.

Pour nous contacter : [\*courrier.fae-mai@diplomatie.gouv.fr\*](mailto:courrier.fae-mai@diplomatie.gouv.fr)